

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF1335

présenté par
M. Chauche, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Police nationale	720 000	720 000
<i>dont titre 2</i>	0	720 000
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	0
Sécurité civile	720 000	720 000
<i>dont titre 2</i>	720 000	0
TOTAUX	1 440 000	1 440 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prélever 720 000 euros de crédits en titre 2 du programme 176 « Police nationale » et son action 01 « Ordre public et protection de la souveraineté » pour les transférer vers les crédits en titre 2 du programme 161 « Sécurité Civile » et son action 13 « Soutien aux acteurs de la sécurité civile ». Il est demandé au Gouvernement de lever le gage, considérant que cette dépense permettra de réaliser des économies plus importantes à l'avenir.

Par le biais de cet amendement, le rapporteur spécial souhaite donner des moyens supplémentaires à l'Agence du numérique de la sécurité civile, établissement public administratif de l'État dont la principale mission est la réalisation du futur système d'information et de commandement unifié des services d'incendies et de secours sur l'ensemble du territoire national.

Il convient de noter que nous sommes à un moment critique du projet NexSIS-18-112, ce programme doit en effet être déployé d'ici la fin d'année 2023 dans le département du Var et dans les départements d'Île-de-France, afin de permettre son utilisation à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Afin de permettre le déploiement, dans de bonnes conditions, de ce nouvel outil attendu par les services d'incendie et de secours, il convient donc de porter le nombre d'équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour l'ANSC de 12 à 20.

Le rapporteur spécial fonde cette proposition sur le rapport de la Cour des Comptes « La conduite des grands projets numériques de l'État » paru en juillet 2020 et qui souligne le déficit de moyens humains de l'ANSC. De plus, le rapporteur spécial fait remarquer que le besoin pour assurer une surveillance et une maintenance permanentes du système NexSIS 18-112 est de 6 ETPT. En s'appuyant sur le rapport de gestion de l'ANSC, le rapporteur a constaté que le coût moyen d'un agent en capacité de mener à bien ce type de mission est de 90 000 euros par an, d'où sa proposition d'augmenter de 720 000 euros les crédits alloués à l'ANSC afin de permettre le financement de 8 ETPT supplémentaires.

Le rapporteur spécial insiste sur le fait qu'à la veille de l'accueil de grands événements sportifs internationaux, tels que la Coupe du monde de Rugby à XV en 2023 ou les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, il est absolument capital que le déploiement du système NexSIS 18-112 soit une réussite.